

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Michelin tiendra son Assemblée générale à huis clos le 23 juin 2020 et réduit le montant du dividende proposé sur le résultat de l'exercice 2019 à 2 € contre 3,85 € initialement

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale, le groupe Michelin a mis en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour la santé et la sécurité de ses employés ainsi que de leurs proches.

Prenant acte des mesures de restrictions de circulation et de regroupement de personnes, le Groupe tiendra son Assemblée générale mixte, le 23 juin 2020 à 9h, exceptionnellement à huis clos et sans la présence physique de ses actionnaires ⁽¹⁾. Les actionnaires pourront toutefois suivre le déroulé de l'Assemblée générale qui sera retransmise par visio-conférence sur le site www.michelin.com, et seront vivement encouragés à voter à distance en amont de l'Assemblée générale. Les modalités relatives à la tenue de cette Assemblée seront détaillées dans l'avis de réunion à publier prochainement et seront également consultables sur le site www.michelin.com.

Soucieux de trouver le meilleur équilibre entre les intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes, le Groupe a décidé de réduire le dividende proposé au titre de l'exercice 2019 à 2€ contre 3,85€ annoncé initialement, avec un versement le 3 juillet 2020.

Depuis le début de la crise, le Groupe prend toutes les mesures nécessaires afin de limiter au maximum l'impact négatif de celle-ci sur le résultat opérationnel des secteurs et le *Cash-Flow* Libre. Il dispose des moyens et des outils de financement qui lui permettent de faire face aux aléas de cette crise

⁽¹⁾ Cette décision s'inscrit dans le contexte sanitaire actuel, compte tenu du renforcement des mesures prises par les autorités concernant le confinement des personnes et la fermeture des établissements recevant du public. Elle est conforme à l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles sur notre site Internet www.michelin.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.